

## Cessation d'indemnisation assurance prêt

Par meli71, le 01/07/2015 à 12:24

Bonjour ai un souci avec une assurance Afi Esca qui ne veut plus continuer la prise en charge de nos mensualité car pour eux mon mari ne rentre plus dans la définition ITT alors qu' il es toujours en arrêt de travail suite a un cancer

Mon mari ne peut pas reprendre pour l instant sa profession car il a subit une lourdes opération en neurochirurgie il a eu des souci dans les vertebres causé par le cancer donc même si il es en reemission il ne peut pas exercer sa profession

Nous avons contester leur décision par lettre Rar et on a fournie un certificat médical établi par notre médecin traitent qu' il es toujours en ITT

Est ce que ce certificat sa suffit car dans la d effinition du ITT dans le contrat c es marquer qu' il doit être établi par un medecin compétant

Que est qu' ils appele eux competant??

Est qu' il vont demander une expertise? Qui bien sur on sait d avance qu' il ne servira à rien car leur médecin conseil défend leur intérêt pas le nôtre

Merci pour vos reponse